



Comité Technique Ministériel Économie et Finances
ENSEMBLE
POUR DÉFENDRE NOTRE AVENIR !

COMPTE RENDU DU CTM du 25/03/2019

La première séance du Comité Technique Ministériel (CTM) de la nouvelle mandature, constituait également une première pour la CFE-CGC qui siégeait ainsi en qualité de suppléante de la liste d'alliance UNSA - CFE-CGC.

L'absence des ministres à ce premier, bien que tardif, comité de l'année a été excusée par Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Cette dernière a invoqué la nature purement technique du comité.

Toutes les organisations syndicales représentatives étaient présentes à ce CTM « de rentrée ».

La délégation UNSA - CFE-CGC était composée de Luc DOUMONT, titulaire (UNSA), Françoise DUPONT, suppléante (CGC), Jean-Marie FAVRE, expert Douanes (UNSA) et Renan DUTHION, expert INSEE (CGC).

Il a été fait lecture d'une déclaration liminaire qui figure en annexe.

L'ordre du jour était le suivant :

1°- Projets de textes relatifs à la création du Service d'enquêtes judiciaires des finances

2°- Projets de textes relatifs aux statuts particuliers des inspecteurs généraux et des administrateurs de l'INSEE

3° - Projet d'arrêté fixant des dispositions spécifiques pour l'aménagement et la réduction du temps de travail pour certains personnels de l'Agence française anti-corruption

1° - Service d'enquêtes judiciaire des finances (SEJF).

Ce nouveau service de police fiscale à compétence nationale, rattaché aux deux directions DGFIP et DGDDI, est placé sous la direction d'une magistrate. En effet il comprendra des douaniers, officiers de douane judiciaire (ODJ) et des agents des finances publiques, officiers fiscaux judiciaires (OFJ).

Si l'administration fiscale possède toute une kyrielle de procédures administrative pour lutter contre la fraude fiscale, il est apparu judicieux de renforcer le service existant en OFJ pour lutter plus efficacement contre la fraude fiscale aggravée.

De fait, la nouvelle mission de ce service n'étant pas douanière mais fiscale, les effectifs supplémentaires ne seront pas prélevés sur les effectifs douaniers mais sur appel de candidature sous Ulysse auprès d'agents DGFIP volontaires. S'agissant de missions nouvelles et atypiques pour un agent DGFIP, les postulants dotés d'une grande expertise en contrôle fiscal et sur la fraude fiscale, seront recrutés après examen technique et évaluation par jury, suivront une formation académique à l'école des douanes et seront équipés de la même façon que les douaniers judiciaires. A ce jour 30 agents DGFIP ont rejoint le SEJF, regroupés pour l'instant sur une unité IDF.

Les points plus techniques (NTEC, etc.) seront renvoyés à un groupe de travail ultérieur.

L'alliance UNSA-CFE-CGC s'est abstenue lors du vote. En effet, si nous nous félicitons de la création de ce nouvel outil qui parachève la chaîne répressive, ce service judiciaire étant un bras armé utile pour mettre fin à la fraude, nous nous interrogeons toutefois sur les éventuels soucis que pourront poser les doubles compétences. D'autre part, le nouveau sigle du service - SEJF -, outre le fait d'être imprononçable, pose un véritable problème identitaire, vécu par les agents du SNDJ comme un « hold up nominal », tel qu'il ressort du sondage dont nous avons demandé l'annexion au procès-verbal.

Nous regrettons que, par fidélisation des agents des douanes qui ont bâti ce service, la référence douane n'apparaisse plus, et avons proposé le sigle SNDFJ (service national douanier et fiscal judiciaire) conciliant les deux appartenances, proposition que l'administration n'a malheureusement pas retenue.

2° - INSEE

Alors que les autres OS ont quelque peu éludé le sujet en portant surtout l'attention sur la situation du corps des enquêteurs-trices et sur l'inquiétude quant au maintien du statut de fonctionnaire pour les cadres supérieurs à cause de la possibilité de recourir à un encadrement issu du privé énoncée dans le projet de réforme de la Fonction Publique, l'expert de la CGC a apporté son éclairage sur les projets de décrets inscrits à l'ordre du jour.

Depuis plusieurs années l'Institut a engagé des efforts auprès de la DGAFP, notamment, pour obtenir une amélioration de la situation de l'ensemble des catégories de personnel de l'Insee. L'objectif étant d'aligner autant que faire se peut les corps de l'Insee avec ceux équivalents du Ministère. Sur ce point l'administration a bien noté que les propositions faites pour les administrateurs et les Inspecteurs Généraux (IG) n'étaient pas conformes aux attentes de l'alliance UNSA-CFE-CGC. Elle reconnaît également que les propositions concernant les administrateurs et les IG ont pris un peu plus de temps que pour les autres catégories de personnel.

Concernant l'éventuelle ouverture de la promotion en administrateur au choix pour les attachés hors classe, la position conservatoire de l'Institut (seuls attachés principaux promouvables à ce jour) est justifiée par les positions divergentes des organisations syndicales sur ce point, mais cela pourrait cependant donner lieu à discussion à l'avenir.

Concernant les montants des enveloppes catégorielles, le coût du dispositif présenté pour les administrateurs et les IG est estimé à environ 100-150 K€ par an, sachant qu'il y a environ 700 administrateurs et IG à l'Insee.

Sur la crainte d'éventuels recrutements de contractuels pouvant affecter l'indépendance de l'Institut, l'administration s'est montrée rassurante sur ce point, l'Insee étant protégée en la matière par plusieurs règlements européens.

L'abstention de l'alliance UNSA-CFE-CGC lors du vote est essentiellement motivée par le fait que la création, dans le grade d'IG de classe normale, de l'échelon intermédiaire HEB bis entre HEB et HEC, a pour effet de rallonger de fait la carrière.

En effet, nous réclamions le passage automatique en HED pour les IG de classe normale et celui en HEE pour les IG de classe exceptionnelle, sans contingentement, ceci afin de favoriser le déroulé de carrière.

Nous demandions également le Graf pour les administrateurs Insee, en alignement avec les sous-directeurs des administrations ou services déconcentrés avec identification des postes fonctionnels à forte responsabilité.

Nous déplorons donc, que malgré quelques avancées, la valeur des cadres supérieurs de l'Insee ne soit pas reconnue à due concurrence de leur investissement au service de l'Institut et des différents ministères pour fournir des données économiques et sociales de qualité.

3° - Agence française anti-corruption (AFA).

L'administration entendait aménager le temps de travail de certains personnels de l'AFA en instaurant la forfaitisation et la journée de solidarité, avec en corollaire la suppression d'une journée d'ARTT.

L'alliance UNSA-CFE-CGC ayant voté contre, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain CTM.